

## Quelles aides financières peut-on percevoir pour faire des travaux dans son logement ?

Des aides financières peuvent être versées pour la réalisation de travaux dans votre logement. Elles s'adressent, selon les cas, aux **propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, locataires**.

Un **simulateur** présente les différentes aides financières dont vous pouvez bénéficier :

- Estimer ses droits aux aides à la rénovation énergétique

Simulateur

Pour définir les travaux les plus utiles et les plus rentables pour votre logement, il est recommandé de faire appel à un **conseiller spécialisé** en rénovation de l'habitat :

### Où s'adresser ?

#### Conseillers spécialisés en travaux de rénovation de l'habitat (France Rénov')

Permet de se faire accompagner gratuitement dans ses travaux de rénovation par des conseillers de France Rénov'.

### Par téléphone

**0 808 800 700**

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h. Vous devez avoir votre dernier avis d'imposition.

Service gratuit + coût d'un appel

La situation diffère selon que vous êtes propriétaire occupant, bailleur ou locataire :

Vous pouvez bénéficier des aides suivantes (**si vous remplissez les conditions d'attribution**) :

MaPrimeRénov'

Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Prime Coup de pouce Chauffage

Éco-prêt à taux zéro

Prêt à l'amélioration de l'habitat de la caisse d'allocations familiales (Caf)

MaPrimeAdapt' ou le crédit d'impôt pour adaptation du logement à l'âge ou au handicap

Aide à l'insonorisation de votre logement proche d'un aéroport

### À savoir

Certaines de ces aides sont cumulables.

Vous pouvez bénéficier des aides suivantes (**si vous remplissez les conditions d'attribution**) :

MaPrimeRénov'

Éco-prêt à taux zéro

Aide à l'insonorisation de votre logement proche d'un aéroport

### À savoir

Certaines de ces aides sont cumulables.

Vous pouvez bénéficier des aides suivantes (**si vous remplissez les conditions d'attribution**) :

MaPrimeAdapt' ou le crédit d'impôt pour des dépenses d'équipement conçu pour les personnes âgées ou handicapées

Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Prime Coup de pouce Chauffage

### À savoir

Certaines de ces aides sont cumulables.

## Aides et prêts pour l'amélioration et la rénovation énergétique de l'habitat

### Aides de l'Anah

MaPrimeRénov'

MaPrimeRénov' Copropriété

MaPrimeAdapt'

Autres aides

### Aides "Certificats d'économie d'énergie (CEE)" et Primes

CEE "Standard"

Coup de pouce Chauffage

Coup de pouce Rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif

Autres aides

Éco-PTZ « Standard »

Éco-PTZ Copropriétés

Prêt avance mutation ne portant pas intérêt (également appelé Prêt avance rénovation – PAR +)

Prêt de la Caf

Insonorisation d'un logement proche d'un aéroport

Questions –  
Réponses

- Rénovation énergétique : comment cumuler l'éco-PTZ avec MaPrimeRénov' ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Aides et prêts pour l'amélioration et la rénovation énergétique de l'habitat
- Utilisation du logement et travaux par le locataire

**Pour en savoir plus**

- Guide des aides financières de l'Anah  
Source : Agence nationale de l'habitat (Anah)
- France Rénov' : le service public vous guide dans vos travaux de rénovation énergétique  
Source : Agence nationale de l'habitat (Anah)
- Site de la prime de transition énergétique "MaPrimeRénov"  
Source : Agence nationale de l'habitat (Anah)
- Mon Accompagnateur Rénov' simplifie et sécurise votre rénovation énergétique  
Source : Agence nationale de l'habitat (Anah)

**Où s'informer ?**

- **Conseillers spécialisés en travaux de rénovation de l'habitat (France Rénov')**

Permet de se faire accompagner gratuitement dans ses travaux de rénovation par des conseillers de France Rénov'.

**Par téléphone**

**0 808 800 700**

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h. Vous devez avoir votre dernier avis d'imposition.

Service gratuit + coût d'un appel

**Services en ligne**

- Estimer ses droits aux aides à la rénovation énergétique

Simulateur

- Rechercher les aides pour la rénovation de l'habitat

Simulateur

**Textes de référence**

- Réponse ministérielle du 26 juin 2020 relative au dispositif "isolation à 1 euro"



**Ville de Palavas-les-Flots**

*Mairie de Palavas-les-Flots*

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : 04 67 07 73 00*